

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2014 À 18 HEURES 30

N° 6 - 154 / 2014 : PARTICIPATION À LA CRÉATION D'UN SITE INNOVANT
D'EXPÉRIMENTATION DE LA QUALITÉ DES EAUX :
SUBVENTION À LA PFT GH2O

L'An Deux Mille Quatorze, le 7 octobre 2014

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 7 octobre 2014 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : madame Anne-Marie ROSÉ

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL (pouvoir de Naïma MARENGO), Michel FRANQUES, Muriel ROQUES-ÉTIENNE, Philippe BONNECARRÈRE, Gisèle DEDIEU, Claude LECOMTE; Bruno LAILHEUGUE, Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir de France GERBAL-MÉDALLE), Jean-Michel BOUAT, Geneviève PÉREZ, Steve JACKSON, Patrick BÉTEILLE, Michèle BARRAU-SARTRES, Frédéric ESQUEVIN, Enrico SPATARO, Odile LACAZE, Patrice BEDIER, Élodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Dominique MAS (pouvoir de Roland FOISSAC), Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Francis SALABERT (pouvoir d'Emmanuelle PIERRY), Claude JULIEN, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Jean-Paul RAYNAUD, Michel MARTY, Céline TAFELSKI (pouvoir de Delphine MAILLET-RIGOLET), Blandine THUEL, Stéphane BARDY, Jean-François ROCHEDREUX, Robert AZAÏS.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Marie-Claude VABRE, Rino GATEFIN, Marie-Claire MALROUX, Agnès BRU, Yves CHAPRON.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Naïma MARENGO (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Marie-Louise AT, France GERBAL-MÉDALLE (pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD), Roland FOISSAC (pouvoir à Dominique MAS), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Hélène MALAQUIN, Michel TRÉBOSC, Delphine MAILLET-RIGOLET (pouvoir à Céline TAFELSKY).

Membres suppléants : Madame, Messieurs, Philippe MARAVAL, Françoise FEUGEAS, Christian LAFON, Thierry LAFUENTE.

Présents : 50

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 7 OCTOBRE 2014**N° 6 - 154 / 2014 : PARTICIPATION À LA CRÉATION D'UN SITE INNOVANT
D'EXPÉRIMENTATION DE LA QUALITÉ DES EAUX :
SUBVENTION À LA PFT GH2O**

Pilote : développement économique, enseignement supérieur et recherche

Autres services concernés : Finances et budgets

Affaires générales, juridiques Achats et marchés publics

Monsieur Claude LECOMTE, rapporteur,

La plateforme technologique GH₂O de l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (E.P.L.E.F.P.A) du Tarn a pour mission d'accompagner les entreprises sur les problématiques relatives à la gestion de l'eau et à la valorisation des déchets.

Au sein du campus Albi-Fonlabour (17 ha) situé en périphérie de ville, une retenue d'eau est impactée par des pollutions-perturbations multiples et soudaines. Afin de restaurer écologiquement cette zone humide, un projet d'aménagement permettant de reconstituer les écosystèmes est en cours. En créant un site de démonstration, d'expérimentation et de suivi de la qualité des eaux superficielles périurbaines, ce projet donne l'opportunité de mettre en place des technologies innovantes (notamment des systèmes de traitement des eaux) et d'évaluer leurs performances. Ce protocole de suivi (indicateurs de certains paramètres) constituera une offre de transfert de données et de technologies à toutes structures intéressées, et en premier lieu, les entreprises.

Outre les objectifs inhérents au projet - préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides et gérer durablement l'eau d'arrosage des espaces verts du campus -, ce projet est intéressant à double titre :

- Par son aspect pédagogique en impliquant les étudiants et enseignants de Fonlabour et de Champollion ce qui participe également à renforcer les partenariats inter-établissements ;
- Par le transfert de technologies en diffusant aux professionnels en charge de la gestion de zones humides (création, développement, restauration ou préservation de zones humides naturelles), de l'assainissement d'eaux pluviales (notamment en milieu urbain et péri-urbain), de dispositifs de traitement biologique (constructeurs-équipementiers, aménageurs de ces types de dispositifs extensifs), de jardins à rôle épuratoire (professionnels du paysage), ou d'entreprises générant des eaux de ruissellement de surface chargées en hydrocarbures (parkings).

Accompagnant la politique de site d'enseignement supérieur et recherche, je souhaite que l'agglomération soutienne ce projet de création d'une zone humide.

Le budget prévisionnel global intégrant un suivi à 3 ans est évalué à 190 000€ TTC.

Il est proposé que l'agglomération contribue à cette démarche structurante pour le territoire en attribuant une subvention d'investissement destinée à l'achat d'équipements permettant la réalisation d'une partie du projet, soit l'aménagement de la zone amont et le suivi à 3 ans de ce projet, et ce, à hauteur de 5 000 €.

Par cette participation, l'agglomération conforte le positionnement de la PFT GH₂O comme acteur du transfert de technologies :

- en intensifiant la valorisation et les liens formation-recherche-innovation,
- en accompagnant ce nouvel outil au service de structures locales,
- en concourant à maintenir son haut niveau de compétence dans la réalisation de projets expérimentaux innovants.

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 16 septembre 2014,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

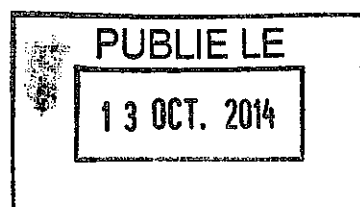
DÉCIDE d'attribuer une subvention à l'E.P.L.E.F.P.A du Tarn de 5000€ (cinq mille euros).

APPROUVE la convention annexée fixant les modalités d'attribution et de versement de cette subvention.

AUTORISE monsieur le président à procéder à la signature de ladite convention et accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

DIT QUE les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours chapitre 20.

Pour extrait conforme,
Fait le 7 octobre 2014,



CONVENTION

Entre

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, représentée par son Président, Philippe BONNECARRERE, dûment habilité aux fins de signature par délibération du Conseil communautaire du 7 octobre 2014

Et

L'E.P.L.E.F.P.A du Tarn, représenté par son Directeur, Monsieur Gérard PARISOT

Il est convenu ce qui suit

EXPOSÉ DES MOTIFS

La plateforme technologique GH₂O de l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (E.P.L.E.F.P.A) du Tarn a pour mission d'accompagner les entreprises sur les problématiques relatives à la gestion de l'eau et à la valorisation des déchets.

Au sein du campus Albi-Fonlabour (17 ha) situé en périphérie de ville, une retenue d'eau est impactée par des pollutions-perturbations multiples et soudaines.

Afin de restaurer écologiquement cette zone humide, un projet d'aménagement permettant de reconstituer les écosystèmes est en cours. En créant un site de démonstration, d'expérimentation et de suivi de la qualité des eaux superficielles périurbaines, ce projet donne l'opportunité de mettre en place des technologies innovantes (notamment des systèmes de traitement des eaux) et d'évaluer leurs performances. Ce protocole de suivi (indicateurs de certains paramètres) constituera une offre de transfert de données et de technologies à toutes structures intéressées, et en premier lieu, les entreprises.

Outre les objectifs inhérents au projet - préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides et gérer durablement l'eau d'arrosage des espaces verts du campus -, ce projet est intéressant à double titre :

- Par son aspect pédagogique en impliquant les étudiants et enseignants de Fonlabour et de Champollion ce qui participe également à renforcer les partenariats inter-établissements ;
- Par le transfert de technologies en diffusant aux professionnels en charge de la gestion de zones humides (création, développement, restauration ou préservation de zones humides naturelles), de l'assainissement d'eaux pluviales (notamment en milieu urbain et péri-urbain), de dispositifs de traitement biologique (constructeurs-équipementiers, aménageurs de ces types de dispositifs extensifs), de jardins à rôle épuratoire (professionnels du paysage), ou d'entreprises générant des eaux de ruissellement de surface chargées en hydrocarbures (parkings).

Accompagnant la politique de site d'enseignement supérieur et recherche, l'agglomération souhaite soutenir ce projet de création d'une zone humide. Elle conforte ainsi le positionnement de la PFT GH₂O comme acteur du transfert de technologies en intensifiant la valorisation et les liens formation-recherche-innovation, en accompagnant ce nouvel outil au service de structures locales et en concourant à maintenir son haut niveau de compétence dans la réalisation de projets expérimentaux innovants.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions de partenariat entre la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et l'E.P.L.E.F.P.A du Tarn.

La convention porte sur l'accompagnement de la plateforme technologique GH₂O dans la réalisation de ce projet d'envergure correspondant à l'action 4.3.2 du contrat de site enseignement supérieur et recherche de l'albigeois.

ARTICLE 2 : CONTENU DU PARTENARIAT

2-1. La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'engage à :

- ✓ promouvoir le projet de création de zone humide et son suivi en terme de transfert de technologie via ses publications (site internet de l'agglomération, magazine bi-mensuel le Grand A), et la diffusion au sein de son réseau de partenaires ;
- ✓ verser une subvention d'équipements permettant la réalisation d'une partie du projet, soit l'aménagement de la zone amont et le suivi à 3 ans de ce projet ;
- ✓ participer aux réunions du comité de pilotage « zone humide » organisé par la PFT.

2-2. En contrepartie, l'E.P.L.E.F.P.A du Tarn s'engage à :

- ✓ mentionner le soutien de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et insérer son logo sur l'ensemble des supports de communication, lors des présentations orales et écrites quelles qu'elles soient, concernant le projet de zone humide ;
- ✓ développer, au-delà d'échanges techniques, le transfert de technologie avec les entreprises locales afin que les retombées scientifiques, techniques, et économiques des dits travaux soient favorables au déploiement du projet ;
- ✓ intégrer un membre de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois au sein du comité de pilotage du projet.

ARTICLE 3 : VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le budget prévisionnel global incluant les ressources humaines affectées au projet est évalué à 250 000€ TTC. Ce coût est réparti entre quatre tranches d'aménagements : l'aménagement du lac, l'aménagement de la zone amont, l'aménagement de la restitution d'un débit réservé et le suivi à 3 ans (cf. annexe budget).

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois accordera à l'E.P.L.E.F.P.A du Tarn une subvention d'investissement dans les conditions d'engagements des parties. Les dépenses prévisionnelles relatives à des biens mobiliers et matériels effectués sur la partie « aménagement de la zone amont » et « suivi à 3 ans » s'élèvent à 30 000 €. Selon ces modalités, le montant global de la subvention sera de 5 000.00 €.

Le versement de la subvention de 5 000.00 € sera effectué en trois temps :

- un acompte de 2.000€ dès signature de la convention,
- un paiement de 2 000€ à mi-parcours, soit au 31 décembre 2015,
- le solde de 1.000€ à réception de l'appel de fonds.

Le versement du paiement à mi-parcours sera effectué sur présentation du bilan 2014-2015 certifié par le directeur de l'E.P.L.E.F.P.A du Tarn, accompagné d'un appel de fonds auprès de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois attestant de la mobilisation des moyens à hauteur de la somme de 10 000€. Les justificatifs (factures acquittées) seront joints.

Le versement du solde sera effectué selon les mêmes modalités (bilan, justificatifs) sur appel de fonds attestant de la mobilisation des moyens à hauteur de la somme de 30 000€.

ARTICLE 4 : SUIVI ET EVALUATION

Afin de garantir une bonne mise en œuvre de la présente convention, chacune des parties s'engage à désigner, au plus tard trente jours après sa signature, un interlocuteur chargé du suivi du dossier et présent au sein du comité de pilotage du projet.

Un bilan annuel présentant les différentes phases de réalisation du projet ainsi qu'un bilan global à l'échéance des trois années de suivi seront produits par la PFT GH₂O.

Ces bilans permettront d'évaluer l'état d'avancement du projet et l'impact des actions mises en œuvre jusqu'à la fin d'année universitaire 2018.

ARTICLE 5 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une période de quatre ans à compter de la signature.

ARTICLE 6 : RÉSILIATION

En cas de besoin ou de force majeure, la présente convention pourra être résiliée par les deux parties avec préavis d'un mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 : LITIGES

Tout litige sera de la compétence du Tribunal administratif de Toulouse.

Fait à Albi, le

Le président de la communauté
D'agglomération de l'Albigeois

Le directeur de l'E.P.L.E.F.P.A du Tarn

Philippe BONNECARRÈRE

Gérard PARISOT



ANNEXE BUDGET

	Coût € (HT)	Coût TTC
Aménagement du lac		
Travaux préparatoires	600	720
Pompage	2480	2976
Abattage et broyage peupliers	1800	2160
Terrassements	25450	30540
Réhabilitation vanne de vidange	1800	2160
Plateaux de culture : terrassement + substrat	9900	11880
Aménagement plateaux de culture	6600	7920
Etude et conception	1000	1200
Encadrement chantier	4500	5400
Ressources humaines EPL valorisées (coordination, chef de travaux, enseignants, travail en régie) 140 h à 30 €/h	4200	4200
SOUS-TOTAL	58330	69996
Zone amont		
Traitement de l'existant	1870	2244
Ouvrage amont du lac	2800	3360
Encadrement chantier	5400	6480
Travaux préparatoires	1100	1320
Terrassements	11240	13488
Voirie intérieure	1560	1872
Réseaux EU/AEP	7700	9240
Canalisations filtre	4150	4980
Ouvrages amont (dégrilleur, ventury, seuil)	4150	4980
Poste de relevage (pompe, armoire électrique)	3960	4752
Génie civil	6900	8280
Granulats filtre	990	1188
Etanchéité filtre	3440	4128
Drainage filtre	1020	1224
Equipements filtre (conduites, pompes d'alimentation, vannes)	5860	7032
Plateforme végétale 1	400	480
Plateforme végétale 2 (hydrocarbures)	1165	1398
Plateforme végétale 3 (renaturation)	400	480
Cloture	7750	9300
Local technique	2400	2880
Végétalisation	1450	1740
Gestion du dossier	800	960
Etude et conception	4000	4800
Contrôle et garantie	2800	3360
Ressources humaines EPL valorisées (coordination, chef de travaux, enseignants, travail en régie) 200 h à 30 €/h	6000	6000
SOUS-TOTAL	89305	107166
Restitution d'un débit réservé		
Pompage	2480	2976
Travaux préparatoires (amené et repli du matériel)	145	174
Dessouchage évacuation (7 peupliers)	2485	2982
Terrassements	1300	1560
Canalisations et réseaux (fourniture et pose)	10278	12333,6
Aménagement ouvrage amont	200	240
Etude et conception	500	600
Encadrement chantier	3300	3960
SOUS-TOTAL	20688	24825,6
	Coût € (HT)	Coût TTC

Sur 33 ans		
Travaux		
Salaires	16500	19920
Charges sociales	2832	2832
Matériel	192	192
Énergie	5400	5400
Transport (10)		
Coût de fonctionnement des données (0,12 E/P Technique sur 33 ans)	5220	5220
Communication (supplément de coût déplacements, événements)	3600	3600
Amortissement du surcoût de transfert (E/P Technique sur 33 ans)	11983,2	11983,2
Ressources humaines (E/P valorisées (coût annuel de 10 000 € par personne) : 21000 € = 6300 €)	6300	6300
Sous-total	47256	56707,2
TOTAL	215579	258694,8

Participations publiques :

- Région Midi-Pyrénées (projet pédagogique lié à l'aménagement du lac) : 30 000€
- Appel à projets régional de soutien aux structures de transfert et d'appui technologique (SSTAT) financé par la Région Midi-Pyrénées et la Direction Régionale à la recherche et à la technologie (DRRT) : 22 000€
- Conseil Général du Tarn : 11 100€ en cours d'obtention
- Communauté d'agglomération de l'Albigeois : 5 000€ en cours d'obtention
- Agence de l'eau Adour-Garonne : financement en cours d'obtention
- Syndicat mixte de rivière Tarn : appui technique

